

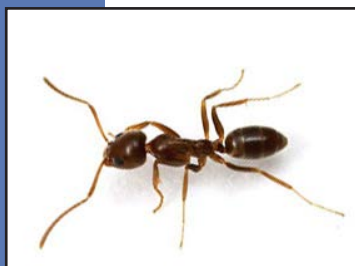


# *insecticide*

**PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL**

## **FUMAPIE-250**

**INSECTICIDE FUMIGÈNE  
AMM N°9900179**



- ◆ Permet de désinsectiser totalement les locaux par diffusion d'un "brouillard" insecticide qui se propage rapidement dans les endroits les plus inaccessibles aux pulvérisateurs. La fumigation permet la libération de fines particules pénétrant chaque anfractuosité où les insectes pourraient tenter de se cacher.
- ◆ Efficace contre les insectes volants et rampants : mouches, moustiques, blattes, fourmis, puces, punaises, etc.
- ◆ Nom homologué : FUMITHRINE 4.4

### **USAGES AUTORISÉS et DOSES**

Traitement de désinsectisation des locaux :

- Locaux de stockage des produits d'origine animale, dose : 0,3 g/m<sup>3</sup>
- Logements d'animaux domestiques, élevages, dose : 0,12 g/m<sup>3</sup>
- Matériel de transport des animaux domestiques, dose : 0,3 g/m<sup>3</sup>
- Matériel de transport des ordures et des déchets, dose : 0,3 g/m<sup>3</sup>

### **MODE D'ACTION et DOSE**

Après allumage de la mèche, le mélange fumigène monte en température et il y a dégagement de substances actives.

Les fumées insecticides se propagent dans le local traité jusqu'aux plus petites cavités, assurant une désinsectisation complète.

### **MODE D'EMPLOI**

Évacuer les personnes, les animaux (y compris aquariums et terrariums), les denrées alimentaires et les plantes de la zone à traiter. Mettre hors service les détecteurs de fumée pendant le traitement. Arrêter toute ventilation et fermer toutes les issues du local.

Déposer le nombre de boîtes fumigènes correspondant au volume à traiter, directement sur le sol, sur un support résistant à la chaleur. Ouvrir chaque boîte et en allumer les mèches.

Quitter immédiatement le local et le maintenir clos pendant au moins 4 heures avant de réutiliser.

L'action biocide apparaît au bout d'une heure, avec une efficacité optimale atteinte en 4 heures.

Intervalle minimum entre deux fumigations : 24 heures.

### **COMPOSITION ET CARACTÉRISTIQUES**

Substance active : Permethrine 4% - Synergiste : Butoxyde de pipéronyle 4% - Apparence : Poudre

Couleur : Blanc à blanc cassé - Odeur : Caractéristique - Boîte de 30 g pour traiter 150 m<sup>3</sup>

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :** Ne jamais pénétrer dans un local lors d'une fumigation. En cas d'absolue nécessité de pénétrer dans le local, porter un masque de protection respiratoire FFP2, un vêtement et des lunettes de protection. Ne pas manipuler la poudre avec les mains, porter des gants. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker dans un local ventilé et tempéré, à l'écart de toute source d'ignition, hors présence humaine ou animale et hors présence de denrées alimentaires, Tenir à l'écart des matériaux combustibles. Ne pas réutiliser l'emballage

Utilisez les insecticides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit

Les indications portées sur cette fiche sont fournies à titre d'informations. Toutefois, elles ne sauraient engager la responsabilité de notre société.

# **HAPIE**

ZAC Croix Saint-Claude - 6, rue de l'Épinette 77340 PONTAULT COMBAULT  
Tél. 01 64 43 83 34 - Fax 01 64 43 83 42 - E.mail : [hapie@hapie.net](mailto:hapie@hapie.net) - Site internet : [www.hapie.net](http://www.hapie.net)

S.A. au capital de 358.255 € - SIRET 383 704 954 00023 APE : 4644Z